

N°CM2023_029	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2023
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans.

Nombre de membres du Conseil municipal	45
Présents	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, M. Jean-François BACON, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMD AOUI, M. Olivier CORDIN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Représentés	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Raymond GAUTHIER, Mme Mériem BENAMMOUR donne procuration à M. Eric CEPRANI, Mme Dalila ARAB donne procuration à M. Brahim LOUJAHDI, M. Claude CHAUVET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, Mme Ivette BATUAMBA donne procuration à Mme Brigitte BERNEX, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à M. Ludovic JACQUART, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIREBENGOA donne procuration à Mme Naïma HAMD AOUI, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à M. Olivier CORDIN, M. Arnaud LIBERT donne procuration à Mme Dominique-Abelle PERRAN
Absents	ETIENNE Walnex

Secrétaire de séance : Mme Asaïs VELTHUIS

Chapitre : Urbanisme - Rénovation urbaine

Service émetteur : Direction de l'Urbanisme et du Foncier

Objet : Désaffectation et déclassement de la parcelle AN 41**Le Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2111-1, L2141-1 et suivants ;

Vu le titre de propriété en date des 2 octobre 1972 et 11 décembre 1972;

Vu le constat d'huissier en date du 24 mai 2023 ;

Considérant que la ville de Sevran est propriétaire de la parcelle AN 41 sur laquelle se trouve une partie du foyer des Glycines ;

Considérant que le bail emphytéotique existant sur le foyer des Glycines, construit sur les parcelles AN 40 et AN 41, ne porte que sur la parcelle AN 40 ;

Considérant que la parcelle AN 41 appartient au domaine public, pour provenir d'un ancien chemin départemental rétrocédé à la commune qui n'a jamais fait l'objet de déclassement ;

Considérant que la commune ne procure aucun service public au sein du foyer,

Considérant que la restauration au sein du foyer constitue une mission d'intérêt général relevant de Batigère et non une mission de service public de la commune ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par

Votants	44	
Pour	31	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM
Contre	2	Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS

Abstention	11	M. Laurent CHANTRELLE, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Manuel WAVELET, Mme N'Na Fanta CAMARA, M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIRBENGOA, Mme Naïma HAMD AOUI, M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT
NPPV		

Article 1 : **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AN 41 d'une surface de 302 m².

Article 2 : **ORDONNE** le déclassement de la parcelle AN 41 du domaine public pour la faire entrer dans le domaine privé.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 4 : La présente délibération:

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- Au comptable public

Fait à Sevrans

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 05-07-2023

Affiché le : 05-07-2023

Accusé de réception en préfecture

093-219300712-20230629-34-DE